



LA SNANC 2025-2030

**Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat
publiée le 11 février 2026**

Les objectifs généraux de la SNANC pour 2030

- Diminuer de 30 % la prévalence du surpoids, dont l'obésité chez les enfants et les adolescents,
- Tendre vers la disparition de l'insécurité alimentaire ;
- Réduire les émissions de GES et atteindre les objectifs en termes de biodiversité (stratégie nationale bas carbone (SNBC) et stratégie nationale biodiversité (SNB) ;
- Atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire (conférences de souveraineté).



LE PNA 4

Programme National de l'Alimentation
Publié le 08 avril 2026



Le PNA 4

Décline les orientations de la SNANC de manière opérationnelle pour chaque action

Fixe la feuille de route détaillée de la politique de l'alimentation à horizon 2030

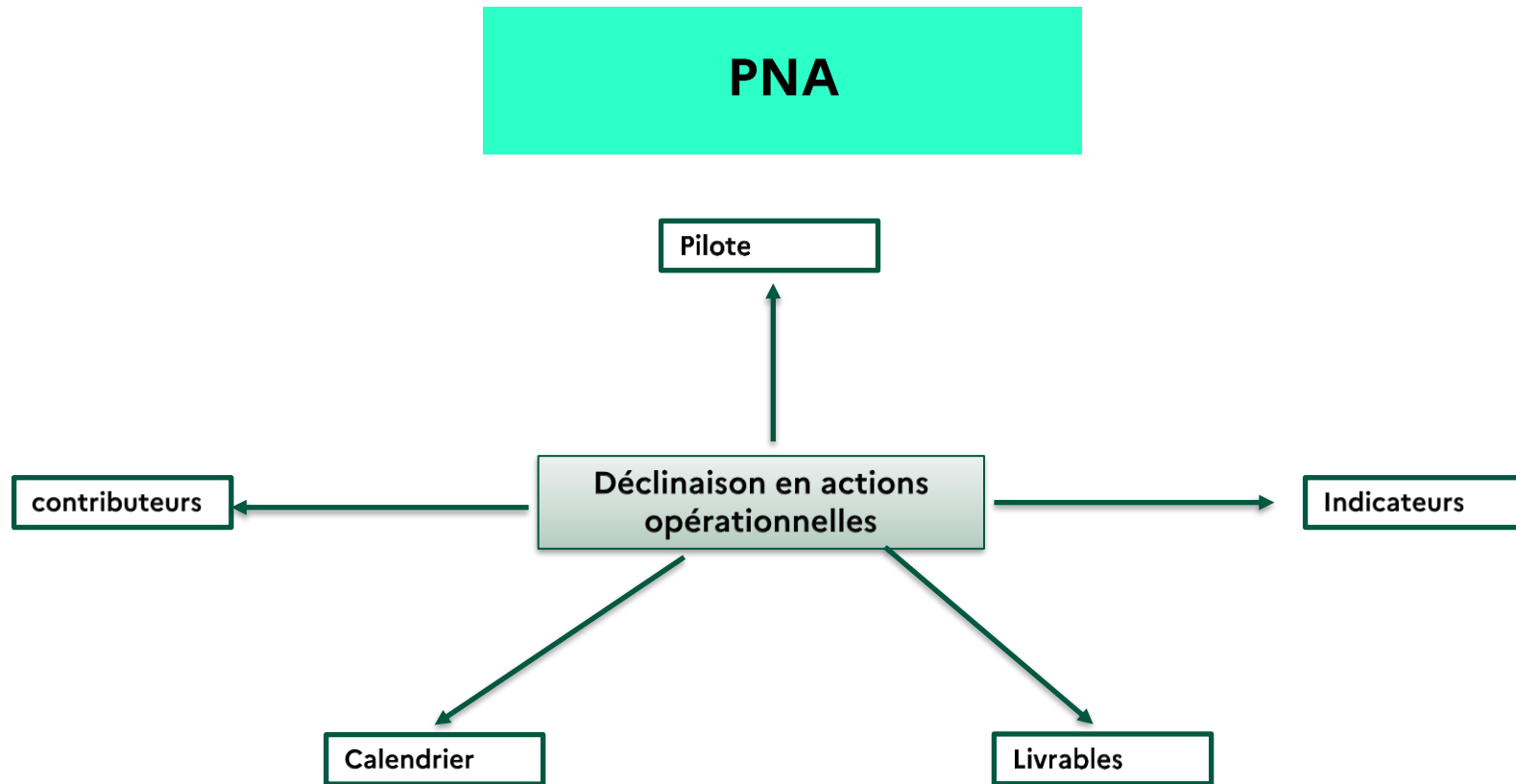
4 axes

Axe 1 : approche systémique et cohérente aux différentes échelles

Axe 2 : garantir à tous l'accès à des environnements alimentaires et nutritionnels de qualité et durables

Axe 3 : accompagner les comportements et les régimes alimentaires durables favorables à la santé et à l'environnement

Axe 4 : développer la recherche, l'expertise et l'évaluation pour une transition des systèmes alimentaires



Le PNA 4 : exemples d'actions-PAT

Axe 1

Les projets alimentaires territoriaux

Objectif d'ici 2030 : faire des PAT des leviers de transition des territoires en renforçant de manière systémique leurs critères de reconnaissance

Étude de la possibilité d'accompagnement pour le passage en niveau 2/étude du modèle économique des PAT (modèles résilients, recherche de financements pérennisés...)

- Pilotes : DGAL
- Contributeurs : SGPE, Banque des territoires, ANCT, ADEME, collectivités territoriales
- Calendrier : à partir de 2026
- Livrables attendus : bilan annuel de l'impact des PAT sur les différents enjeux de la politique de l'alimentation
- Indicateurs : % de la SAU nationale couverte par la SAU des PAT de niveau 2 (objectif 2030 : 80%)

Le PNA 4 : exemples d'actions - restauration collective

Axe 2

Restauration collective

Soutenir la restauration collective dans la mise en œuvre des dispositions existantes et renforcer les engagements sur des secteurs spécifiques

**Accompagnement
de la restauration
collective dans
l'atteinte des
objectifs
Egalim/téledéclara
tion ma cantine**

- Pilotes : DGAL
- Contributeurs : CNRC, DAE, Agence Bio, CGDD, DGCCRF, FAM, DGPE, DGAMPA, INAO, D(R)AAF,
- Calendrier : à partir de 2026 et en continu
- Livrables attendus : rapport annuel au Parlement sur l'atteinte des objectifs EGalim ; instruction technique pour définir la mobilisation des services de contrôle ; guides du CNRC ; plateforme « ma cantine »
- Indicateurs : nombre de cantines concernées par la télédéclaration (objectif 2027 de 80%), % de produits durables et de qualité dont Bio (objectifs de 50% et 20%)



Pour aller plus loin

Téléchargement PNA 4 : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/154142>



Téléchargement PNNS5 : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns_5.pdf

Ou lien vers site : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/nutrition/le-programme-national-nutrition-sante/article/programme-national-nutrition-sante-pnns-professionnels>



Téléchargement SNANC : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/153019>